



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions/Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
See herein for bid submission
instructions/

Voir la présente pour les
instructions sur la présentation
d'une soumission

NA
Alberta

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Canada Place/Place du Canada
Suite 1000
10th Floor/10e étage
9700 Jasper Ave/9700 ave Jasper
Edmonton
Alberta
T5J 4C3

Title - Sujet GCMS System with Autosampler Autoéchantillonneur ? Calgary (Alberta)	
Solicitation No. - N° de l'invitation 23240-220507/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 23240-220507	Date 2021-12-21
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$EDM-201-12188	
File No. - N° de dossier EDM-1-44090 (055)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Mountain Standard Time MST on - le 2022-01-13 Heure Normale des Rocheuses HNR	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Ho, Hector	Buyer Id - Id de l'acheteur edm055
Telephone No. - N° de téléphone (780) 901-0989 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 566-6167
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

N° de l'invitation - Sollicitation No.
23240-220507/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23240-220507

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
EDM-1-44090

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm201
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

AVIS IMPORTANT À L'INTENTION DES FOURNISSEURS CONCERNANT LES EXIGENCES RELATIVES À LA PRÉSENTATION DE SOUMISSIONS

Étant donné les répercussions de la pandémie de COVID-19, des mesures temporaires sont prises sur place à l'Unité de réception des soumissions de la Région de l'Ouest pour encourager la distanciation sociale. La santé et la sécurité du personnel et des fournisseurs restent notre priorité absolue.

Les fournisseurs doivent présenter leurs soumissions par voie électronique, en utilisant l'application Connexion postel de Postes Canada, pour répondre à cette demande de soumission. Grâce à ce service, les fournisseurs peuvent présenter des soumissions, des offres et des arrangements par voie électronique aux unités de réception des soumissions de TPSGC. Ce service en ligne permet le transfert électronique de fichiers volumineux jusqu'au niveau Protégé B.

Pour transmettre votre soumission par Connexion postel ou pour obtenir plus de renseignements sur le fonctionnement de ce service, veuillez envoyer un courriel à l'adresse générique de l'Unité de réception des soumissions de la Région de l'Ouest à roreceptionSoumissions.wrbidreceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Les soumissions en format papier (remis en personne ou par la poste ou par messagerie) ou transmises par télécopieur ne seront pas acceptées dans le cadre de cette demande de soumission.

Compte tenu des circonstances actuelles et des limites du réseau, certains projets de marché en cours pourraient être retardés. Pour vous tenir au courant de l'état d'avancement de certains projets, veuillez consulter le site Achatsetventes.gc.ca.

L'amendement 001 a été soulevé pour apporter les modifications suivantes:

DS 2.1 Chromatographe en phase gazeuse (CG)

- 2.1.2 : Le chargé de projet pourrait-il clarifier pourquoi il s'agit d'une exigence pour l'utilisation prévue? Il semble que ce soit une fonction de verrouillage. **Nous avons besoin de cette flexibilité pour permettre à notre laboratoire de recherche de jouer un rôle de premier plan en matière de création de méthodes et d'innovations.**
- 2.1.3 : Nous nous demandons pourquoi le Canada exige un plateau de l'échantillonneur automatique de 150 alors que les délais d'exécution moyens du chromatographe en phase gazeuse sont de 20 minutes. Est-ce qu'un plateau de l'échantillonneur automatique de 100 serait acceptable? Un plateau de l'échantillonneur automatique de 150 positions coûte très cher et semble être une fonction de verrouillage. **Les délais d'exécution moyens dans notre laboratoire ne sont pas de 20 minutes, étant donné que nous sommes un laboratoire de recherche, nous utilisons différents délais d'exécution et création de méthodes. Le plateau de 150 positions nous offre davantage de possibilités puisque le laboratoire fonctionne avec un effectif réduit actuellement.**
- 2.1.4 : Quels autres détecteurs sont exigés pour le chromatographe en phase gazeuse? Pourriez-vous nous expliquer la manière dont vous comptez les utiliser pour nous permettre optimiser notre proposition, notamment en ce qui concerne les composés ciblés ou les classes de composés ainsi que les limites de détection si elles sont connues? **Aucun autre détecteur n'est exigé pour le moment, toutefois, en tant que laboratoire de recherche, nous souhaitons pouvoir ajouter d'autres détecteurs dans le futur, comme un détecteur à ionisation de flamme, en particulier pour examiner différents hydrocarbures où il y a souvent saturation du spectromètre de masse de certains composés.**

- 2.1.5 : Pourriez-vous préciser combien d'injecteurs vous exigez? Veuillez fusionner cela avec le point 2.1.1. Pour le moment, nous demandons un injecteur, mais la capacité devra pouvoir être mise à niveau dans le futur au besoin.

DS 2.2 Spectromètre de masse (SM)

- 2.2.1 : Pourriez-vous clarifier pourquoi il s'agit d'une exigence pour l'utilisation prévue? Il semble que ce soit une fonction de verrouillage. – pour une sensibilité maximale et le partage des pièces de l'équipement existant.
- 2.2.3 : Il semble que ce soit une fonction de verrouillage; est-ce que le Canada accepterait un matériel meilleur et plus robuste? – pour garantir une stabilité thermique élevée et le partage des pièces existantes de l'équipement pour un dépannage efficace, moins coûteux et plus rapide. Également pour permettre la comparabilité des données avec les systèmes existants avec différentes injections d'échantillon comme la pyrolyse.
- 2.2.5 : Il semble que ce soit une fonction de verrouillage; est-ce que le Canada accepterait un assemblage qui ne requiert pas d'outils pour l'entretien? Pour garantir un temps d'arrêt limité de l'instrument lors des opérations d'entretien; le fait de ne pas avoir besoin d'outil ne signifie pas que l'opération prendra moins de temps en mode ventilé. De plus, la familiarité avec les systèmes existants permettra de limiter le temps d'arrêt.
- 2.2.6 : Le chargé de projet pourrait-il clarifier pourquoi il s'agit d'une exigence pour l'utilisation prévue? Combien de balayages réalisent-ils actuellement lors du pic chromatographique? En tant que laboratoire de recherche, les utilisations peuvent changer et dans le cadre de notre mandat, nous réalisons notamment la poursuite de l'innovation, le transfert de technologies et certaines analyses courantes. Le laboratoire abrite plusieurs spectromètres de masse avec différentes spécifications.
- 2.2.8 : Est-ce que le Canada pourrait indiquer ce qu'il réalise actuellement et pourquoi cette spécification est exigée puisqu'elle semble un peu excessive? Nous utilisons actuellement les modes de détection d'ions déterminés (SIM) avec 60 ions, mais nous avons besoin de différentes options pour la création de méthodes et les recherches futures.
- 2.2.10 : Est-ce que le Canada pourrait clarifier pourquoi une pompe sans huile est exigée? Il faut changer seulement une fois par an l'huile de la pompe que nous proposons; est-ce que cette solution serait acceptable? Non, nous essayons de limiter la quantité de déchets dangereux produits, l'espace de stockage nécessaire pour entreposer les déchets dangereux et baisser les coûts liés au retrait des déchets dangereux. Nous essayons également de réduire l'exposition du personnel du laboratoire aux déchets dangereux.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES